

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur convocations adressées le vingt-cinq février deux mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni le cinq mars deux mille vingt à la mairie de Serres-Sainte-Marie sous la présidence de Monsieur Gérard DUCOS, Maire.

Etaient présents : Pascal DUFILH, 1^{er} Adjoint, Jean-Luc COSTEMALE 2^{ème} Adjoint, Pépita CAMPAGNE 3^{ème} Adjointe, Jacques GUICHARD, Christophe LACOSTE, Nicole LAFITTE, José RODRIGUES, Christophe SANTIN

Absents : Yves GONELLA a donné procuration à Jean-Luc COSTEMALE

Monsieur Jean-Luc COSTEMALE a été nommé secrétaire de séance (art 2121-15 du CGCT).

Date de convocation : 25 février 2020

Publié et affiché le : 06 mars 2020

DEL n°2020.05.03.01

7.1 Décisions budgétaires

Examen et vote du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la trésorerie du Bassin de Lacq à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DEL n°2020.05.03.02

7.1 Décisions budgétaires

Vote du compte administratif 2019

L'Assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses prévues : 260 856,00€	Recettes prévues : 260 856,00 €
Dépenses réalisées : 207 503,77 €	Recettes réalisées : 148 166,67 €
Restes à réaliser : 0,00 €	Restes à réaliser : 0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses prévues : 493 172,00 €	Recettes prévues : 493 172,00 €
Dépenses réalisées : 319 823,98 €	Recettes réalisées : 549 536,33 €
Restes à réaliser : 0,00 €	Restes à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 59 337,10 €
Fonctionnement : 229 712,35 €
Résultat global : 170 375,25 €

DEL n°2020.05.03.03

7.1 Décisions budgétaires

Affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Gérard DUCOS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 05 mars 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	69 496,57 €
- Un excédent reporté de	160 215,78 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	229 712,35 €
- Un déficit d'investissement de	59 337,10 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €

Soit un besoin de financement de	59 337,10 €
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	229 712,35 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	59 337,10 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	170 375,25 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	59 337,10 €

DEL n° 2020.03.05.04

7.2 FISCALITE

Vote des taux d'imposition 2020.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le produit fiscal attendu pour 2020 s'élève à 120 000 € et il propose aux membres du Conseil municipal de maintenir les taux à l'identique de 2019, soit :

- taxe d'habitation 8.72%
- taxe foncière bâti : 8.03%
- taxe foncière non bâti : 38.71%.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les taux d'imposition 2020 tels que présentés,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité

DEL n°2020.03.05.05

7.1 Décisions budgétaires

Le maire présente le budget primitif 2020 chapitre par chapitre pour le fonctionnement, puis par opérations pour l'investissement.

Le conseil municipal après en avoir débattu, adopte à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2020 :

Investissement :

Dépenses : 216 009,10 €

Recettes : 216 009,10 €

Fonctionnement :

Dépenses : 519 718,25 €

Recettes : 519 718,25 €

Ainsi fait, les jour mois et an susdits,
 Au registre ont signé les membres présents
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gérard DUCOS

